



Programme d'aide financière pour l'utilisation de couches lavables



Identification du demandeur

PRÉNOM ET NOM : _____

ADRESSE : _____

COURRIEL : _____

TÉLÉPHONE ou CELLULAIRE : _____

Identification de l'enfant

PRÉNOM ET NOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

Conditions d'admissibilité

1. Être résident de la Municipalité de Saint-Alexis;
2. Être parent d'un enfant de **moins de 18 mois**;
3. S'engager à utiliser les couches lavables pendant la période durant laquelle votre enfant sera aux couches;
4. Faire l'achat d'un ensemble minimum de 20 couches lavables neuves ou usagées et produits complémentaires : feuillets (insert), savon lessive compatible et crème spécialisée pour couches lavables pour une valeur de 150 \$;
5. Faire l'achat de tissus et d'accessoires dans le but de confectionner soi-même 20 couches lavables;
6. Remettre les pièces justificatives.

Documents à joindre :

1. Preuve de résidence (photocopie permis de conduire, photocopie d'un compte)
2. Preuve de naissance de l'enfant (photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance)
3. Preuve d'achat (facture originale)

Vous pouvez déposer le formulaire rempli accompagné des pièces justificatives à la réception de l'hôtel de ville, au 258 rue Principale, local 100 ou l'envoyer par la poste. À la réception de tous les documents conformes, un chèque vous sera émis dans les semaines suivantes.



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Je m'engage à utiliser, pour la période complète durant laquelle mon enfant portera des couches, les couches lavables et doublures (« insert ») acquises grâce à la subvention offerte par le comité Embellissement et Environnement de Saint-Alexis en partenariat avec la Municipalité de Saint-Alexis.

SIGNATURE DU DEMANDEUR : _____

DATE : _____

Le comité Embellissement et Environnement, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Alexis, souhaite encourager les familles à utiliser des couches lavables pour bébés et ainsi réduire la quantité d'ordure ménagères enfouies.

- On estime qu'un bébé produira 1 tonne de déchets en couches jetables, avant d'atteindre le stade de la propreté.
- L'utilisation des couches lavables respecte le principe des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Composter) et participe ainsi à la protection de nos ressources naturelles.

L'utilisation des couches lavables s'inscrit dans un programme de gestion des matières résiduelles. Ainsi le comité Embellissement et Environnement, en partenariat avec la Municipalité, met de l'avant un programme de subvention pour encourager l'utilisation de couches lavables pour les bébés.

- Le montant de l'aide financière payable est de 150 \$ par enfant.
- Nous encourageons fortement l'achat de couches fabriquées au Québec.
- L'enfant concerné par la demande d'aide financière doit être âgé de 18 mois et moins.

Vous devez remplir le formulaire de remboursement et le contrat d'engagement et acheminer le tout à loisirs@st-alexis.com. Le comité Embellissement et Environnement fera le suivi pour les demandes déposées.

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : _____

Date du chèque : _____

Autorisé par : _____